

PLACEMENTS FINANCIERS ET IMMOBILIERS, RETOUR SUR 2023

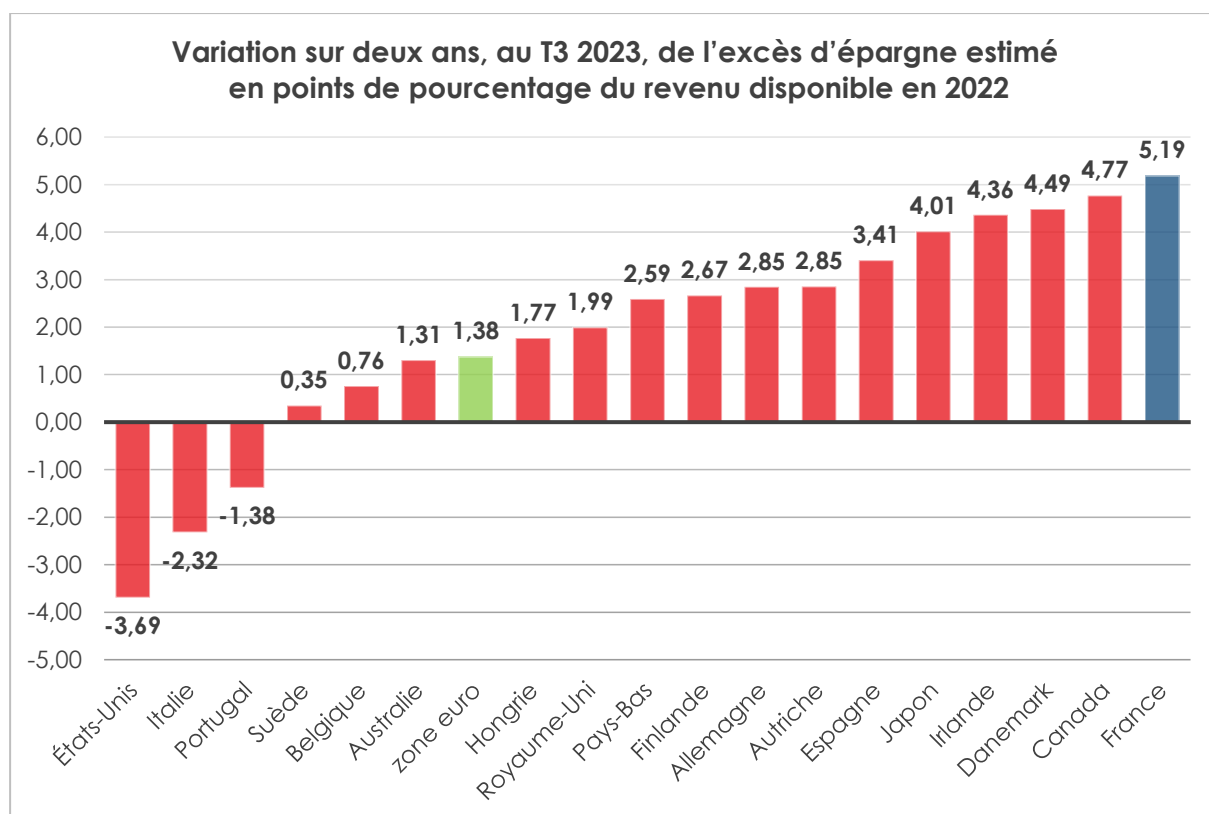
MARS 2024

LES FRANÇAIS AIMENT LE CASH	3
LA DÉCRUE DES DÉPÔTS À VUE.....	4
LES LIVRETS D'ÉPARGNE.....	4
Livrets d'épargne réglementée, livrets ordinaires : avantage aux premiers	5
Les livrets ordinaires, une baisse de l'encours en 2023	6
Le Livret A et le LDDS, l'année en or	7
2023, le grand retour du Livret d'Épargne Populaire	9
Livret d'Épargne Jeune, pas de rebond en vue	11
Plan d'Épargne Populaire, vers l'extinction.....	11
L'ÉPARGNE LOGEMENT DANS LE CREUX DE LA VAGUE.....	12
LE RENOUVEAU DES DÉPÔTS À TERME	14
L'ANNÉE DE TRANSITION POUR L'ASSURANCE VIE.....	15
Les unités de compte supplantent les fonds euros	16
Des rachats plus importants	16
LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE TRACE SA VOIE	18
LES ACTIONS, 2023, UN BON CRU	20
Plan d'Épargne en Actions en mode reconquête.....	21
LE PLACEMENT OBLIGATAIRE RETROUVE DES COULEURS	22
L'IMMOBILIER, UN AJUSTEMENT PLUS QU'UNE CRISE.....	22
LES TENDANCES DE 2024.....	26

Placements financiers et immobiliers, retour sur 2023

En 2023, les Français ont continué à épargner, à la différence des Américains. Le taux d'épargne des premiers s'est élevé à 17,6 du revenu disponible brut quand celui des seconds a été inférieur à 10 %. Les ménages, en France, ont joué la prudence en accentuant leur effort d'épargne de précaution. Ils ont également décidé d'y affecter une partie de leurs importantes liquidités qui n'étaient pas jusqu'à

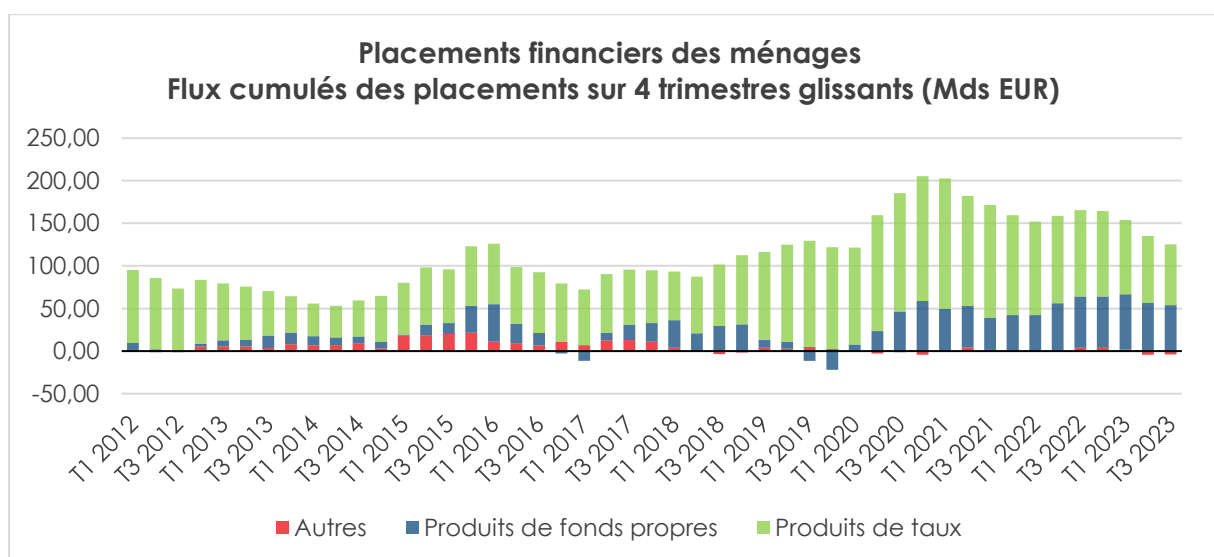
maintenant rémunérées. La préférence pour l'épargne est, en France, assez classique en période d'inflation. Elle s'explique par la volonté des ménages de préserver leur encaisse réelle et de disposer d'une réserve suffisante pour faire face aux futures augmentations des prix. Ils n'ont pas touché à leur cagnotte covid, à la différence des Américains.



Cercle de l'Épargne – données OCDE

En cumul sur quatre trimestres glissants, en 2023 (du troisième trimestre 2022 au troisième trimestre 2023), le flux net de placements financiers des ménages s'établit à 121,2 milliards, restant toujours au-dessus de sa moyenne de long terme. Avant la crise sanitaire, ce flux évoluait entre 90 et 100 milliards d'euros. Les premières données

collectées par la Banque de France concernant le quatrième trimestre 2023 indiquent une reprise du mouvement de décollecte sur les dépôts à vue (-17,2 milliards contre -0,7 milliard au troisième), une augmentation des dépôts sur les livrets d'épargne et un rebond de l'assurance vie (9,2 milliards après 2,4 milliards au troisième trimestre).

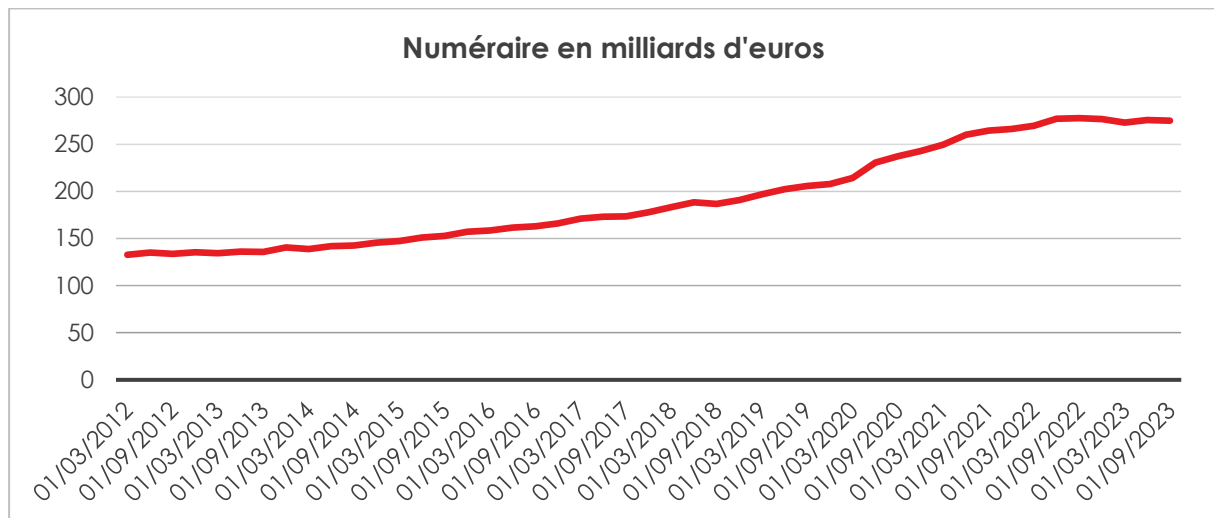


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

LES FRANÇAIS AIMENT LE CASH

L'encours de numéraire (billets et pièces) détenu par les ménages à fin septembre 2023 était de 275,15 milliards d'euros, en baisse, sur un an, de 2,65 milliards d'euros. Depuis le début de la crise sanitaire en 2020, le numéraire des ménages a progressé de plus de 25 milliards d'euros. Cette augmentation peut apparaître comme étonnante avec l'essor du paiement par carte et notamment du sans contact. Si les ménages utilisent moins souvent

que dans le passé les espèces pour s'acquitter de leurs dépenses, ils en conservent davantage à leur domicile. L'augmentation de la détention de cash a commencé en 2016, avec la baisse des taux d'intérêt. Le faible rendement des produits de taux a conduit les ménages à détenir une part croissante de leurs liquidités en numéraire. L'effet précaution semble expliquer ce comportement. Ce dernier pourrait être la manifestation d'une croissance de l'économie parallèle.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

LA DÉCRUE DES DÉPÔTS À VUE

L'encours des dépôts à vue des particuliers s'élevait à 476 milliards d'euros, fin décembre 2023, en baisse de 46,42 milliards d'euros sur un an. Cet encours a atteint un point haut en septembre 2022 à 542 milliards d'euros. Il a depuis baissé de 66 milliards d'euros. Du mois de décembre 2019, avant le début de la crise sanitaire, à décembre 2023, l'encours des dépôts à vue a progressé de 70 milliards d'euros. Tant que les taux d'intérêt et le taux d'inflation étaient faibles, les ménages ont laissé de plus en plus d'argent sur leurs comptes courants. Le relèvement du taux du Livret A (0,5 à 3 % entre le 1er février 2022 et le 1er février 2023) et celui du Livret d'Épargne Populaire (1 à 6,1 % revenu depuis à 5 %) ont conduit les ménages à réallouer une partie de leurs liquidités sur les livrets réglementés. L'inflation qui érode le

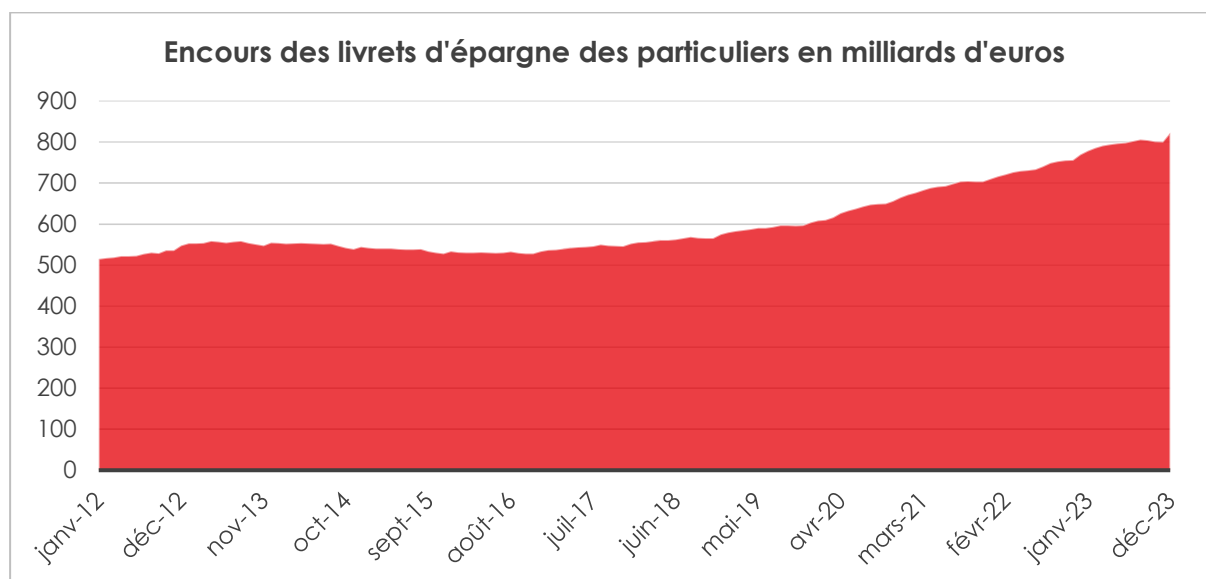
montant réel des liquidités a également incité les ménages à optimiser leurs placements. Malgré tout, en vingt ans, l'encours des dépôts à vue des ménages est passé de 155 à 476 milliards d'euros, témoignant que les ménages conservent beaucoup plus de liquidités que dans le passé sur leurs comptes courants. Cette propension à la liquidité est liée à la volonté de disposer, à tout moment, de moyens financiers pour faire face à des dépenses et témoigne d'un moindre intérêt pour les placements financiers.

LES LIVRETS D'ÉPARGNE

En période de crise, en période d'inflation, les ménages épargnent en priorité à court terme. Les Livrets d'épargne sont les grands gagnants de ces dernières années. Leur encours a atteint, fin décembre 2023, 823,16 milliards d'euros en hausse de 53,1 milliards d'euros en 2023. La

hausse de l'encours avait été de 59,2 milliards d'euros en 2022 et de 45,4 milliards d'euros en 2021. En trois ans, l'augmentation est de 157,7 milliards d'euros. De la fin 2019 à la fin 2023, celle-ci atteint 218,6 milliards d'euros.

Si, de 2019 à 2022, l'effet précaution l'emporte sur l'effet rendement, depuis les deux se cumulent. L'épargne réglementée a été la grande bénéficiaire de cette appétence pour les livrets de la part des ménages vivant en France.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

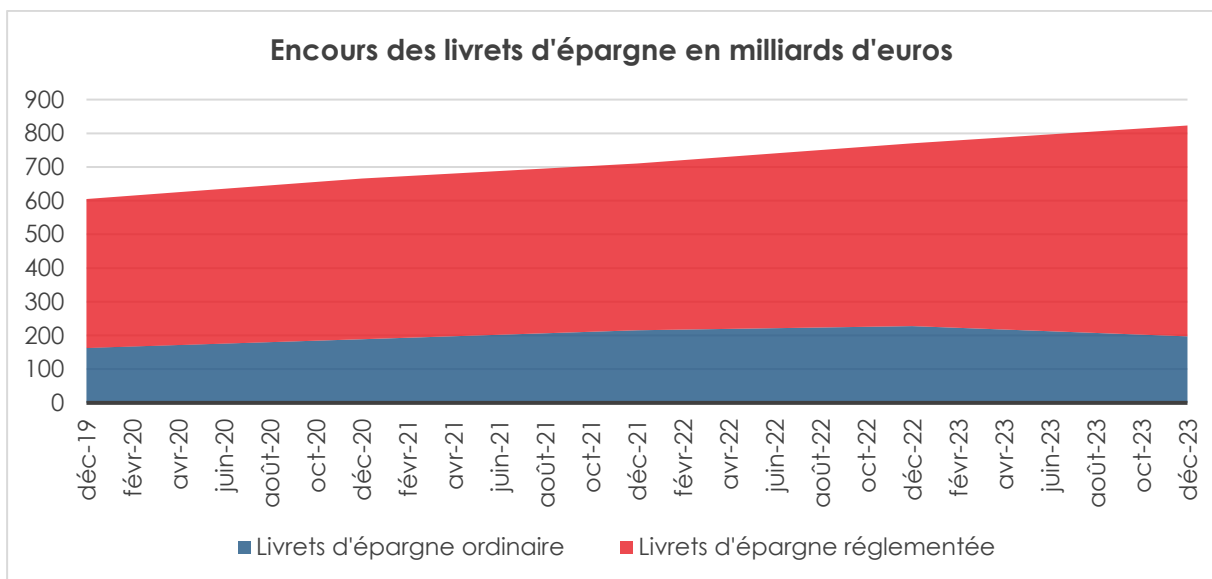
LIVRETS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE, LIVRETS ORDINAIRES : AVANTAGE AUX PREMIERS

En 2023, le taux moyen de rémunération du Livret A et du Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) a été de 2,9 %, celui du Livret d'Épargne Populaire (LEP) a été de 6 % quand celui des livrets ordinaires n'a pas dépassé 0,8 % durant toute l'année. De ce fait, les livrets d'épargne réglementée ont connu une forte croissance de leur encours quand celui des livrets ordinaires a baissé.

L'encours des livrets réglementés a atteint à la fin décembre 2023 625,96 milliards d'euros, soit 83,7 milliards d'euros de plus qu'en 2022. Cette progression provient de la forte collecte du Livret A, du LDDS ainsi que du LEP. Elle s'explique également par la hausse des versements effectués au titre des intérêts. La progression de l'encours de l'épargne réglementée avait été, selon la Banque de France, de 46,8 milliards d'euros en 2022, de 18,8 milliards d'euros en 2021 et de 34,8 milliards d'euros en 2020. De décembre 2019 (avant la crise sanitaire) à décembre 2023,

l'encours a augmenté de 184 milliards d'euros soit 85 % de la hausse de l'ensemble des livrets. L'augmentation de l'encours de l'épargne réglementée avait débuté bien avant la hausse des taux de rendement. En période de crise, l'épargne réglementée est une valeur refuge. Les ménages ont

priviliégié ce type de produits durant la crise sanitaire. Il faut néanmoins signaler que la collecte sur le Livret A et le LDDS était en croissance avant même la survenue de l'épidémie de covid. Le vieillissement de la population et les crises à répétition ont favorisé une hausse du taux d'épargne.

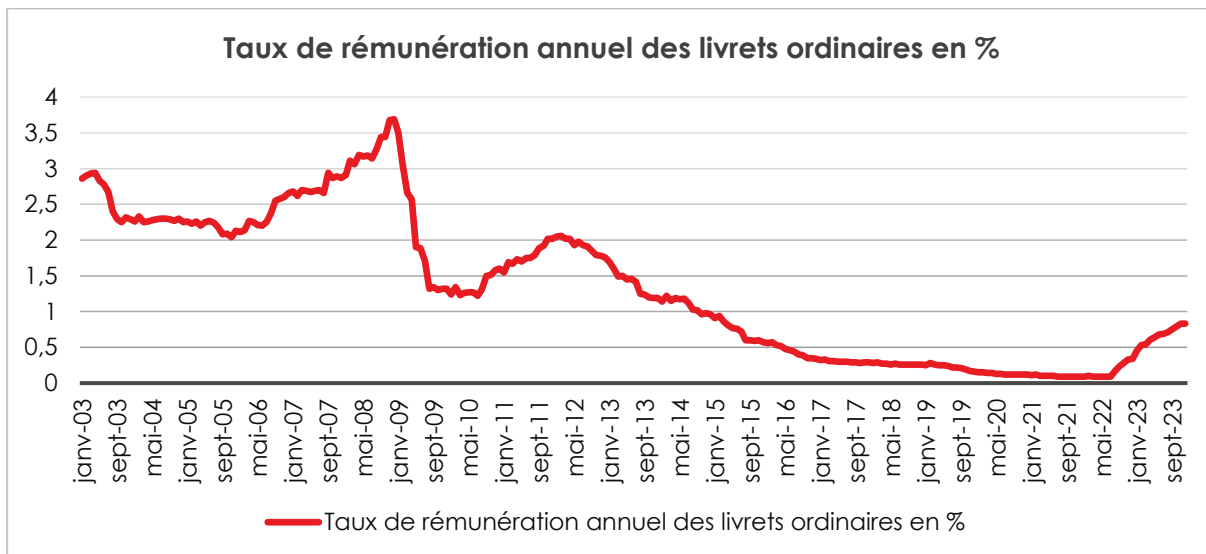


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

LES LIVRETS ORDINAIRES, UNE BAISSÉ DE L'ENCOURS EN 2023

À la fin du mois de décembre 2023, l'encours des livrets ordinaires s'élevait à 197,22 milliards d'euros. Cet encours a diminué de 30 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année et de 33 milliards d'euros depuis son record atteint au mois de septembre 2022 (230 milliards d'euros). L'encours avait progressé de 12,4 milliards d'euros en 2022, de 26,6 milliards d'euros en 2021 et de

26 milliards d'euros en 2020. La baisse de 2023 de l'encours est une première depuis 2015. Malgré la baisse de leur taux de rendement, les livrets ordinaires avaient réussi, de 2015 à 2022, à maintenir une collecte positive, l'écart de leur taux avec celui du Livret A étant alors faible. La vive remontée de ce dernier a changé la donne. Malgré tout, entre décembre 2019 et décembre 2023, l'encours des livrets ordinaires est en hausse de 34,5 milliards d'euros.

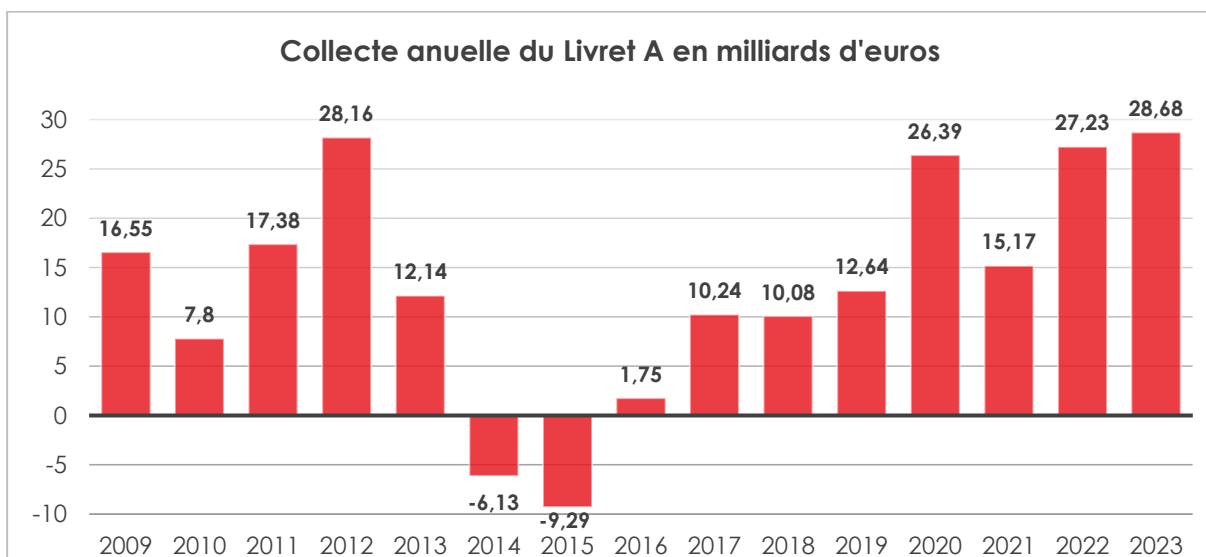


Cercle de l'Épargne – Banque de France

LE LIVRET A ET LE LDDS, L'ANNÉE EN OR

Avec 28,68 milliards d'euros, la collecte de 2023 du Livret A est la plus importante enregistrée depuis 2009. Elle a dépassé celle de 2012 (28,16 milliards d'euros), de 2022 (27,23 milliards d'euros) ainsi que celle de 2020 (26,39 milliards d'euros).

En 2012, l'importante collecte avait été réalisée grâce au relèvement du plafond du Livret A. Celle de 2020 était imputable à la crise covid quand celle de 2022 résultait de la hausse du taux de rémunération dans un contexte géopolitique anxiogène avec le déclenchement de la guerre en Ukraine.

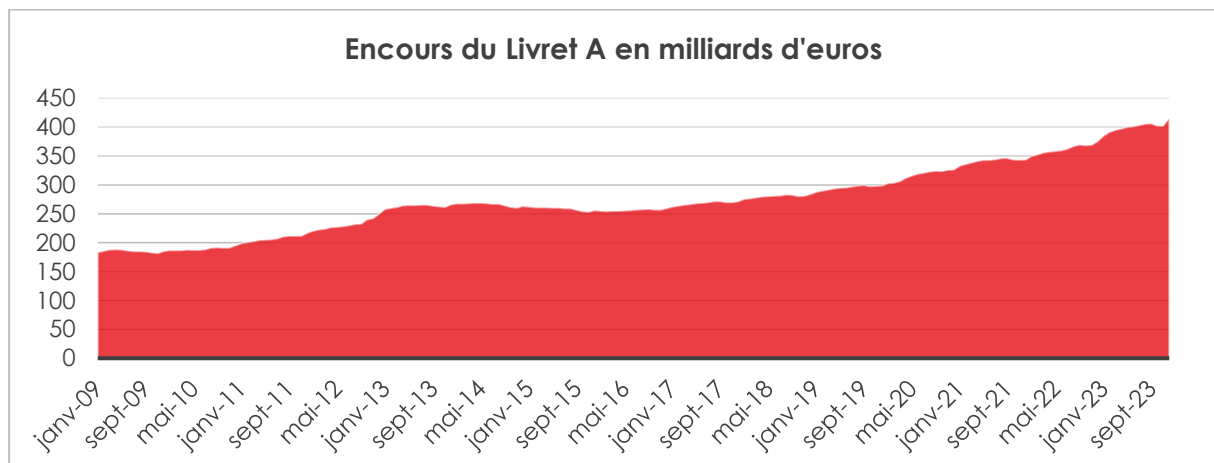


Cercle de l'Épargne – données Caisse des Dépôts et Consignations

Fin décembre 2023, l'encours du Livret A s'élève à 415,3 milliards d'euros, contre 375,4 milliards d'euros fin décembre 2022. Il atteint ainsi son plus haut niveau. L'encours a progressé de 39,9 milliards d'euros en 2023, contre +32 milliards d'euros

en 2022, +16,9 milliards d'euros en 2021 et 27,9 milliards d'euros en 2020.

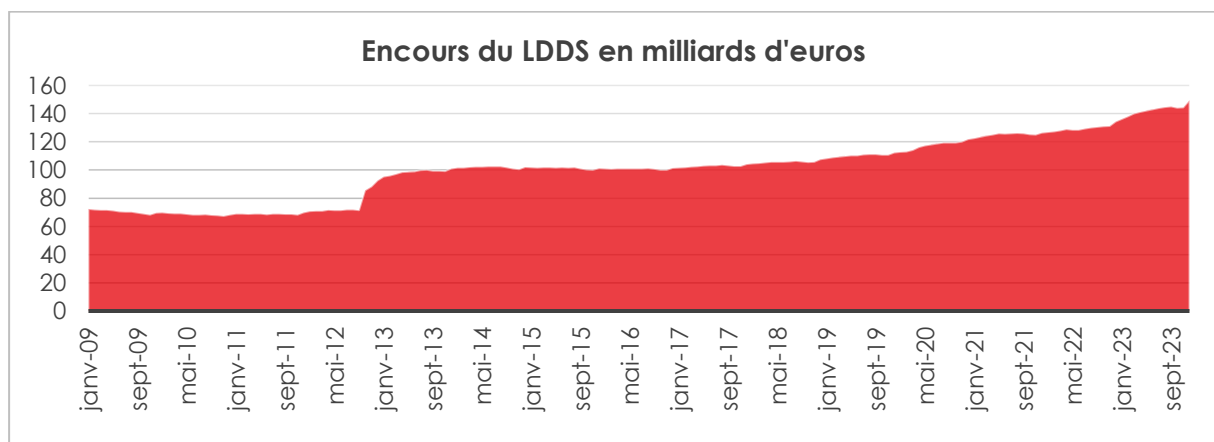
Les intérêts capitalisés ont été en forte hausse, en 2023, en raison du taux de rémunération. Ils ont ainsi atteint 11,23 milliards d'euros contre 4,83 milliards d'euros en 2022.



Cercle de l'Épargne – données Caisse des Dépôts et Consignations

Le LDDS a réalisé, en 2023, une collecte de 11,24 milliards d'euros en 2023 battant le précédent record de 2012 (5 milliards d'euros liés au relèvement du plafond). Les intérêts capitalisés ont atteint, en 2023, 4,01 milliards d'euros contre

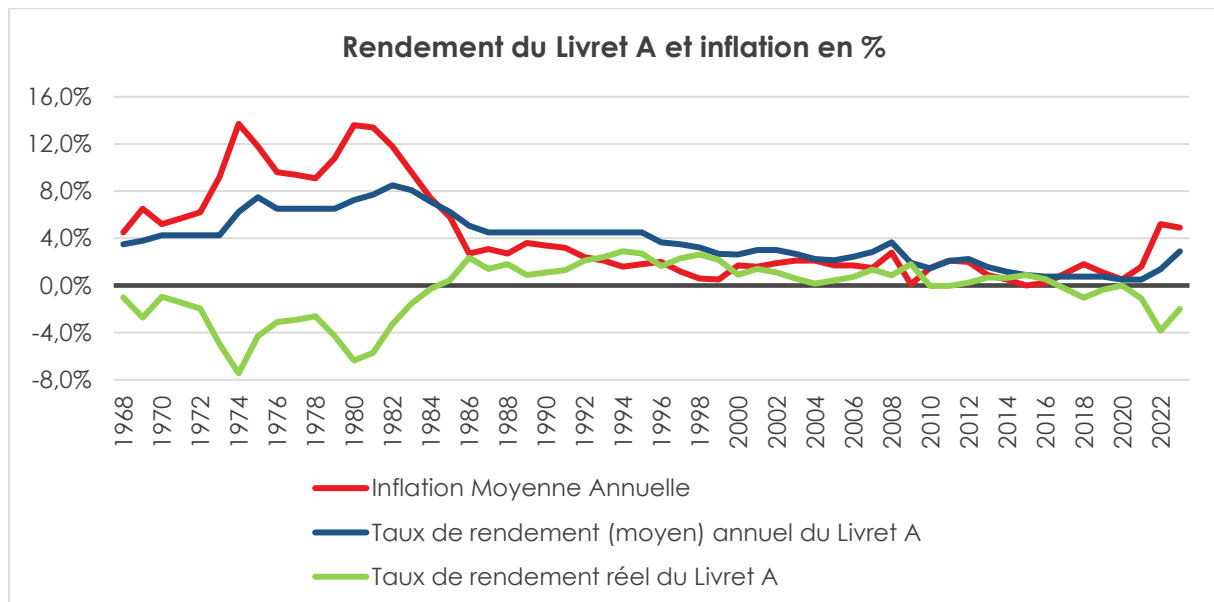
1,73 milliard d'euros en 2022. L'encours à 149,5 milliards d'euros est à son plus haut historique. Il a progressé de 15,2 milliards d'euros en 2023 contre +7,9 milliards d'euros en 2022, +4,6 milliards d'euros en 2021 et +9,4 milliards d'euros en 2020.



Cercle de l'Épargne – données Caisse des dépôts et consignations

Le Livret A et le LDDS ont enregistré en 2023 des collectes record malgré un taux de rendement réel négatif. Faute de meilleurs placements leur garantissant sécurité et liquidité, les ménages ont pourtant plébiscité le Livret A comme le LDDS malgré leur rendement négatif. Avec une inflation qui sur l'ensemble de l'année s'est élevée à 4,9 %, le rendement réel du Livret A et du LDDS a été négatif de deux points. En 2022, le rendement réel était négatif de 3,8 points.

L'un et l'autre ont joué leur rôle de valeur refuge. Les ménages préférant renoncer à consommer ont opté pour des placements combinant sécurité et liquidité. L'absence de prélèvements obligatoires est un des atouts non négligeables de l'épargne réglementée. Par ailleurs, les rendements des fonds euros étant inférieurs à celui du Livret A, les ménages ont privilégié ce dernier dans la limite de son plafond.



Cercle de l'Épargne – données INSEE pour l'inflation

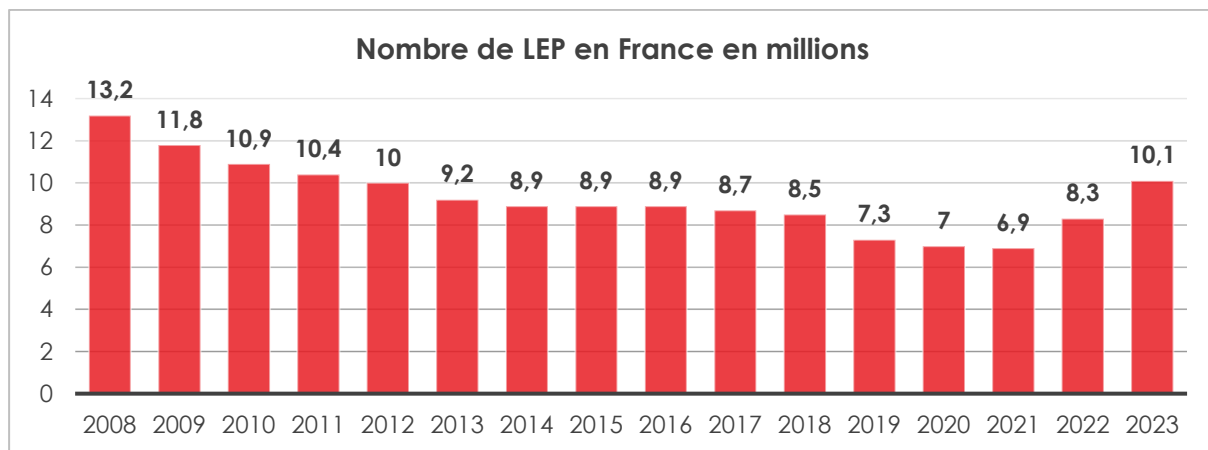
2023, LE GRAND RETOUR DU LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE

Après vingt-trois années de décollecte entre 2009 et 2021, la collecte du Livret d'Épargne Populaire (LEP), pour la deuxième année consécutive, a été positive en 2023. Elle s'est élevée, selon la Caisse

des Dépôts et Consignations, à 20,67 milliards d'euros contre +8,28 milliards d'euros en 2022. Depuis 2000 (date de début de la série du Cercle de l'Épargne) jamais le LEP n'avait connu une telle collecte. Ce record s'explique par son taux de rémunération de 6 % et par le relèvement de son plafond qui

est passé de 7 700 à 10 000 euros le 1^{er} octobre dernier. Ce relèvement a créé un appel d'air. En 2022, 47 % des LEP dépassaient, en effet, le plafond de 7 700 euros. En 2023, 10,1 millions

de personnes ont en France un LEP sur les 18,6 millions éligibles (revenu fiscal de référence inférieur à 21 393 euros pour une personne seule).

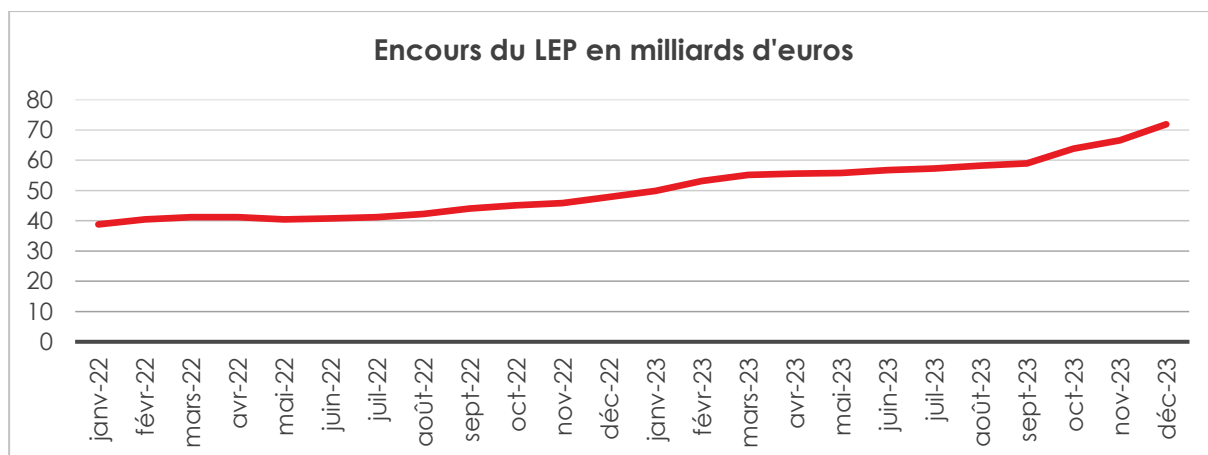


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Selon la Caisse des Dépôts et Consignations, l'encours du LEP a atteint, fin 2023, 71,9 milliards d'euros, soit une hausse de 24 milliards d'euros en un an et de 33 milliards d'euros en deux ans.

Le LEP est le seul produit de taux à avoir préservé le pouvoir d'achat

des épargnants en 2023. Son rendement réel a été positif de 1,1 point. La baisse du taux du LEP de 6 à 5 % à compter du 1^{er} février ne devrait pas nuire à sa compétitivité. Si un tassement de sa collecte est prévisible, celle-ci devrait demeurer positive.



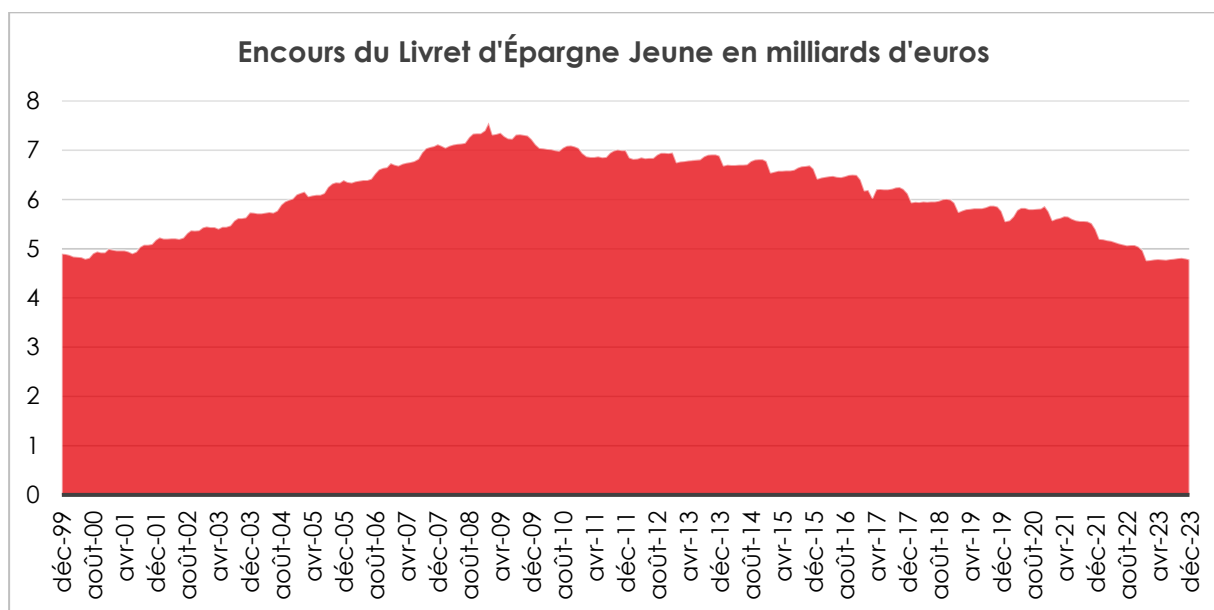
Cercle de l'Épargne – données Caisse des dépôts et consignations

LIVRET D'ÉPARGNE JEUNE, PAS DE REBOND EN VUE

Malgré son taux de rémunération en hausse, le Livret d'Épargne Jeune continue de décliner depuis 14 ans. Son taux qui est au moins égal à celui du Livret A (souvent majoré par les banques de +0,25 point voire +0,5 point) n'a pas permis de mettre un terme au recul de l'encours à l'œuvre depuis 2009. En 2023, la diminution de l'encours a été moindre qu'en 2022, 182 millions d'euros, contre 435 millions d'euros.

En 2021, elle avait été de 363 millions d'euros. L'encours du Livret d'Épargne Jeune était ainsi, à la fin du mois de décembre 2023, de 4,78 milliards d'euros contre 7,5 milliards d'euros en janvier 2009.

Le Livret d'Épargne Jeune est peu connu de la part des 12/25 ans qui peuvent le souscrire. Son faible plafond, 1 600 euros (hors intérêts capitalisés), constitue également un frein à son essor. Les jeunes et leurs parents préfèrent effectuer des versements sur le Livret A ou le LDDS.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

PLAN D'ÉPARGNE POPULAIRE, VERS L'EXTINCTION

Le Plan d'Épargne Populaire (PEP) avait été créé par Pierre Bérégovoy, ministre des Finances du gouvernement de Michel Rocard, en 1987. Il visait à remplacer le Plan d'épargne retraite (PER) qui avait été

créé par son prédécesseur, Édouard Balladur.

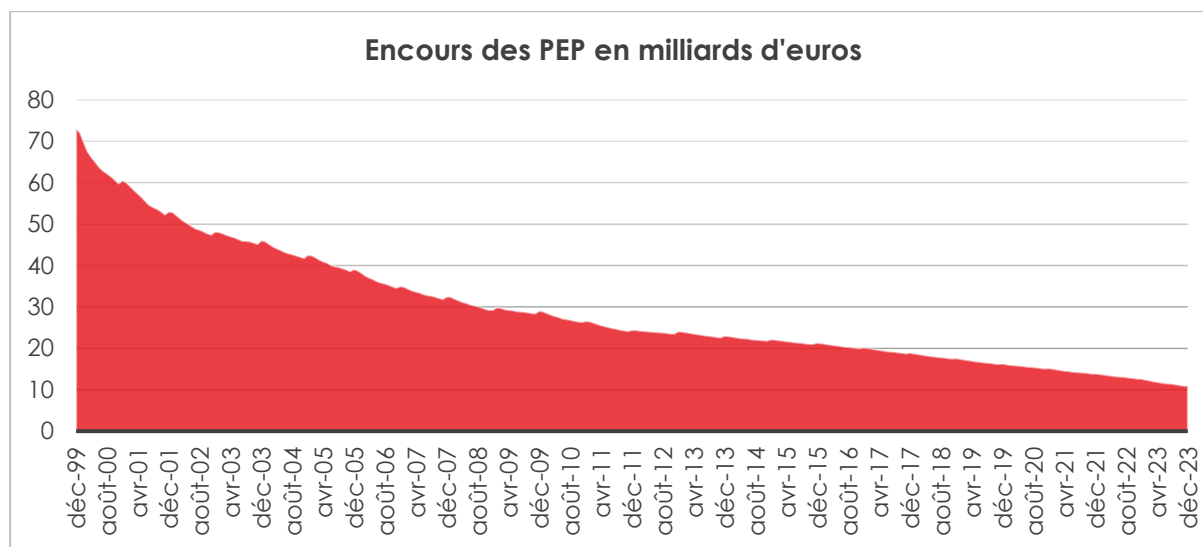
Bien que le PEP ne fût pas un produit spécifiquement dédié à la retraite, sa commercialisation a été arrêtée le 25 septembre 2003, avec le lancement du Plan d'Épargne Retraite Populaire (le PERP a, depuis,

laissé la place au Plan d'Épargne Retraite né de la loi PACTE).

Les titulaires de PEP ont toutefois la possibilité de continuer d'effectuer des versements dans la limite d'un plafond fixé à 92 000 euros. Ils bénéficient d'une exonération fiscale sur les revenus et les plus-values réalisées au sein du PEP. Ce dernier peut être bancaire ou assurantiel. Une sortie en capital ou en rente viagère est possible.

Fin décembre, selon la Banque de France, l'encours du PEP était de 10,9 milliards d'euros contre 73 milliards d'euros en décembre 1999. En 2023, l'encours a diminué de 1,6 milliard d'euros. En dix ans, il a baissé de 10,9 milliards d'euros.

Du fait du vieillissement des titulaires, l'encours du PEP continuera à baisser (soit en raison du décès du titulaire soit en raison de la fermeture du plan).



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

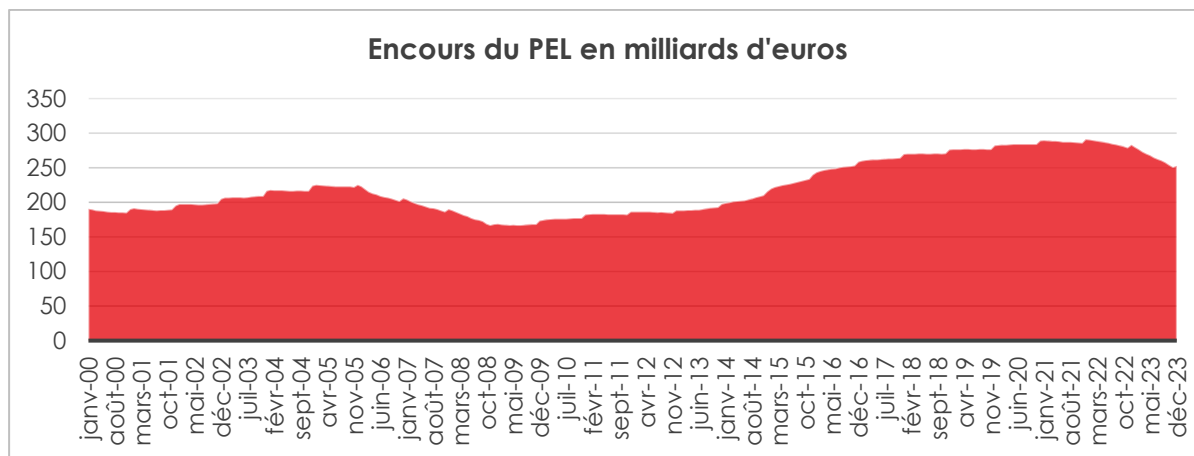
L'ÉPARGNE LOGEMENT DANS LE CREUX DE LA VAGUE

Le Plan d'Épargne Logement (PEL) est, depuis 2021, en perte de vitesse en raison de son faible taux de rendement et de sa fiscalisation intervenue en 2018. Le taux applicable durant toute la vie du PEL est celui en vigueur au moment de la souscription de ce dernier. Les PEL

ouverts en 2023 bénéficient d'un taux de 2 %. Celui-ci a été porté à 2,25 % pour les PEL souscrits à compter du 1^{er} janvier 2024. En 2023, le taux de rémunération du PEL était identique à celui du Compte d'Épargne Logement (CEL), un produit pourtant plus liquide que le premier. Seuls les PEL ouverts avant 2003 offrent à l'heure actuelle des rendements intéressants (supérieurs à 3 %).

À la fin de l'année 2023, l'encours des PEL s'élevait à 252,9 milliards d'euros, en baisse de 30,2 milliards d'euros sur un an. La baisse avait été moindre en 2022 (-8,2 milliards d'euros) après avoir

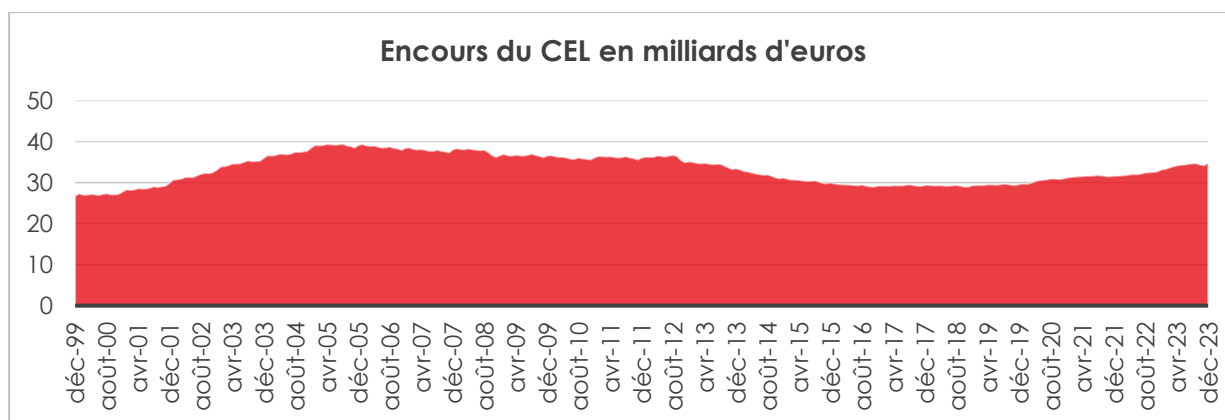
connu une augmentation de 1,7 milliard d'euros en 2021. L'encours du PEL a atteint son plus haut niveau, en décembre 2021, à 292 milliards d'euros.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Le CEL est un produit d'épargne de court terme (deux ans). Sa rémunération suit celle du Livret A (deux tiers du taux du Livret A avec un plancher à 0,5 %). Il a enregistré en 2023 une hausse de son encours de 1,6 milliard d'euros contre +1,5 milliard d'euros en 2022 et +0,428 milliard d'euros en 2021.

L'encours s'élevait, fin décembre 2023, à 34,8 milliards d'euros. Son record pour l'encours du CEL date d'août 2005 à 39,5 milliards d'euros. Il a été en baisse constante de décembre 2005 à novembre 2016 (point bas à 28,9 milliards d'euros) avant de commencer à augmenter à nouveau.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Régulièrement, des annonces visant à réformer les dispositifs d'épargne logement sont réalisées par les pouvoirs publics sans que cela ne soit suivi d'effets. En période de taux bas, les PEL et les CEL avaient perdu leur vocation de financement de l'acquisition de la résidence principale pour se muer en produits financiers. La hausse des taux pourrait, à la marge, changer la donne.

LE RENOUVEAU DES DÉPÔTS À TERME

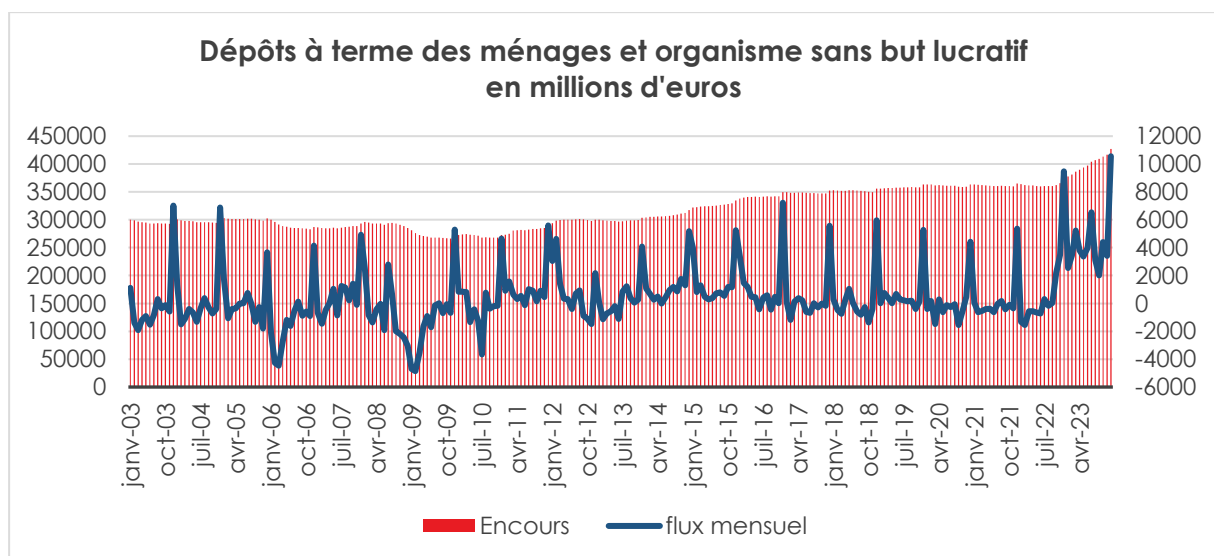
L'année 2023 a été marquée par le retour en force des contrats et dépôts à terme qui avaient pâti dans les années 2010 des faibles taux d'intérêt.

Un dépôt à terme prend la forme d'un contrat en vertu duquel un établissement financier rémunère les sommes déposées par son client à la condition qu'elles soient bloquées pour une durée déterminée. Le taux

proposé peut être fixe, progressif ou variable. Les dépôts à terme ont une durée de 3 mois à 2 ans et voire plus, sans pouvoir excéder 5 ans. Les gains issus de ces dépôts sont soumis à l'impôt sur le revenu (ou à l'impôt forfaitaire unique) et aux prélèvements sociaux.

En 2023, le taux des dépôts à terme qui était proche de zéro dans les années 2010, a dépassé 3,5 %. Cette revalorisation a conduit de nombreux ménages ayant saturé leurs livrets d'épargne réglementés à y placer leurs liquidités.

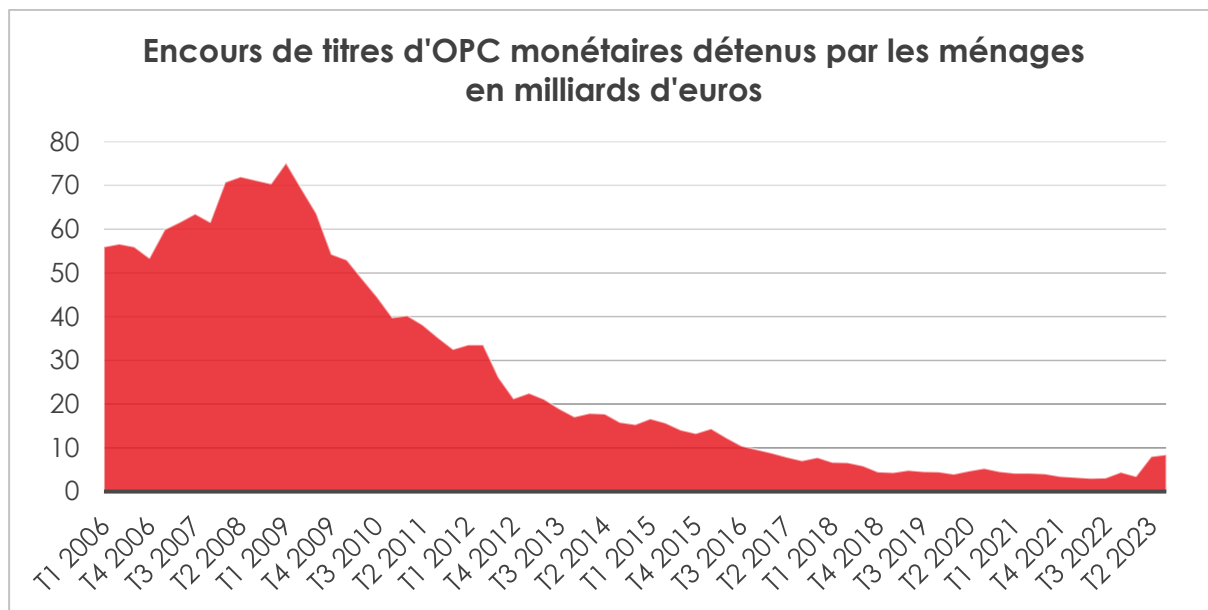
Fin 2023, l'encours des dépôts à terme des ménages et des organismes sans but lucratif a atteint 427,3 milliards d'euros, soit 52,2 milliards d'euros de plus qu'en décembre 2022. Il n'avait progressé en 2022 que de 9,8 milliards d'euros et de 1,7 milliard d'euros en 2021.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Le relèvement des taux directeur a favorisé la souscription d'OPC monétaires, un placement tombé en désuétude pour les ménages depuis de nombreuses années. Du

troisième trimestre 2022 au troisième trimestre 2023, l'encours d'OPC monétaires est passé de 3,1 à 8,5 milliards d'euros.

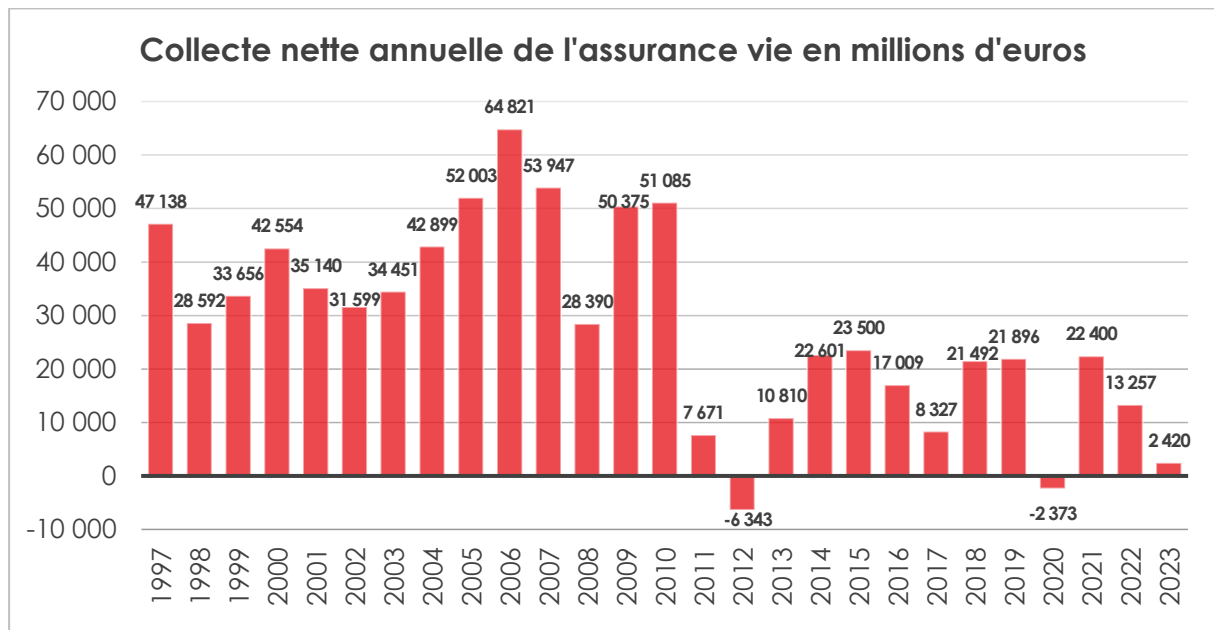


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

L'ANNÉE DE TRANSITION POUR L'ASSURANCE VIE

En 2023, l'assurance vie a été victime de l'inversion des taux, les taux courts étant devenus supérieurs aux taux longs en raison du durcissement de la politique monétaire décidé par la Banque Centrale Européenne. Sur l'ensemble de l'année, la collecte nette de l'assurance vie, tout juste positive, a été de 2,4 milliards d'euros. Il s'agit de la troisième plus

faible collecte de l'assurance vie depuis 1997. Ce résultat est imputable à la décollecte importante sur les fonds euros. En revanche, l'assurance vie demeure de loin le premier placement financier des ménages avec un encours de 1923 milliards d'euros ce qui constitue un nouveau record. Il convient de souligner que les cotisations brutes ont atteint 153 milliards d'euros, ce qui constitue un bon résultat.



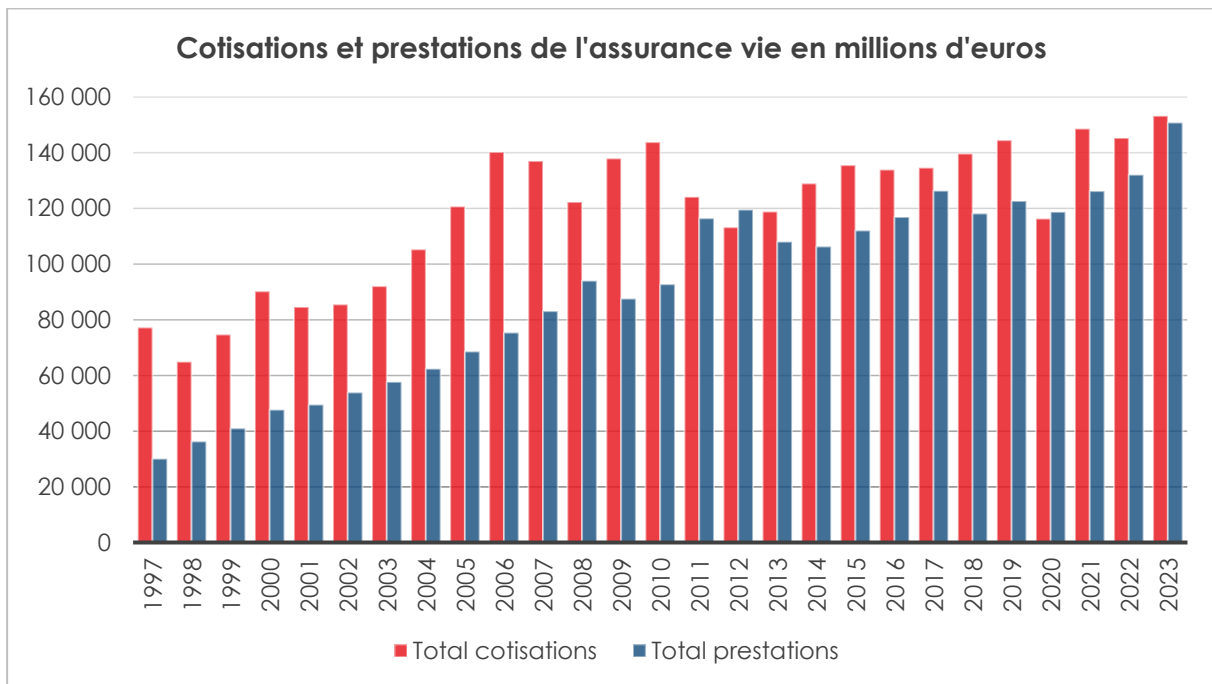
Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

LES UNITÉS DE COMPTE SUPPLANTENT LES FONDS EUROS

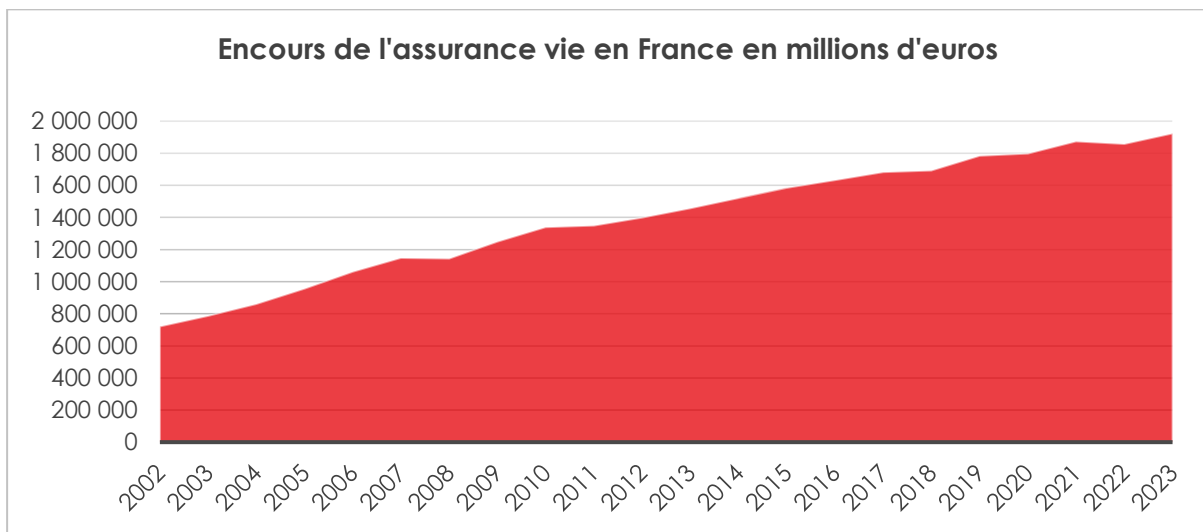
La décollecte nette pour les fonds euros a été, en 2023, de plus de 27 milliards d'euros. Il s'agit de la plus importante décollecte de ces dix dernières années. En 2022, elle s'était élevée à 25 milliards d'euros. Elle a été plus que compensée par la collecte nette des unités de compte (30 milliards d'euros). Les unités de compte ont représenté, en 2023, 41 % de l'ensemble de la collecte de l'assurance, soit mieux qu'en 2022 (40 %). Leur collecte, en progression de 8 % par rapport à 2022, a porté celle de l'assurance vie, les fonds euros ne connaissant qu'une croissance de 4 %.

DES RACHATS PLUS IMPORTANTS

L'année 2023 a été marquée par de forts rachats. Les prestations se sont élevées à 150,8 milliards d'euros, en hausse de +14 %. Les assurés ont fait des rachats essentiellement sur leurs fonds euros au profit des contrats à terme ou des livrets réglementés mieux rémunérés. Ils ont également utilisé plus fréquemment que dans le passé l'argent de leur assurance vie pour financer leurs achats immobiliers. Le poids des apports est, en effet, en augmentation, en réaction à la hausse des taux d'intérêt. La progression des prestations est également provoquée par le vieillissement de la population. L'augmentation du nombre de décès s'accompagne de celle des liquidations de contrat dans le cadre des successions.



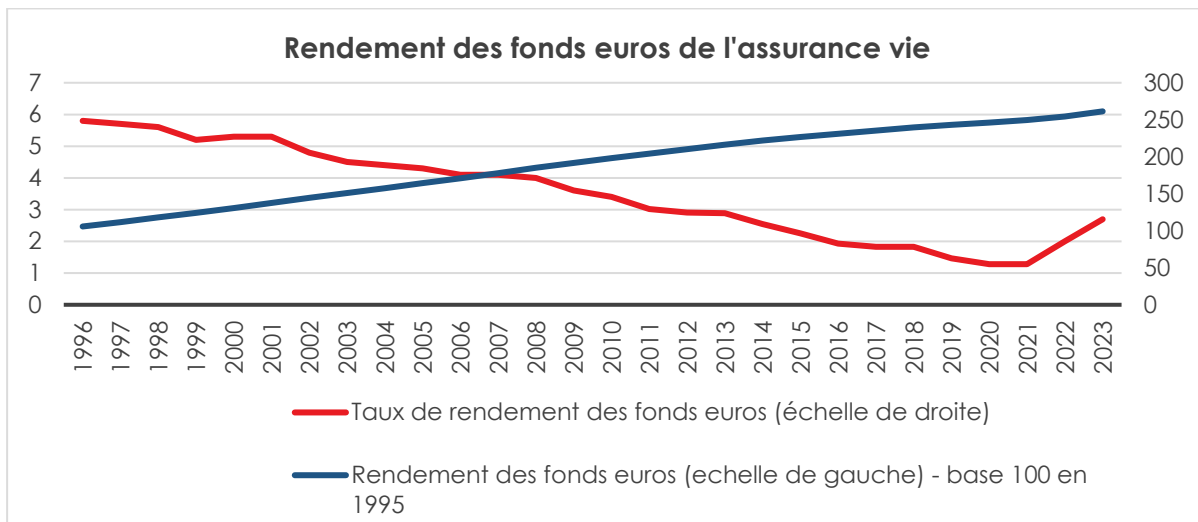
Cercle de l'Épargne – données France Assureurs



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

Le rendement des fonds euros, après avoir atteint un point bas en 2021 à 1,28 % en moyenne, est en hausse. En 2023, il se situe autour de

2,7 %. Le rendement réel des fonds euros n'en demeure pas moins négatif depuis trois ans. Il devrait redevenir positif en 2024.



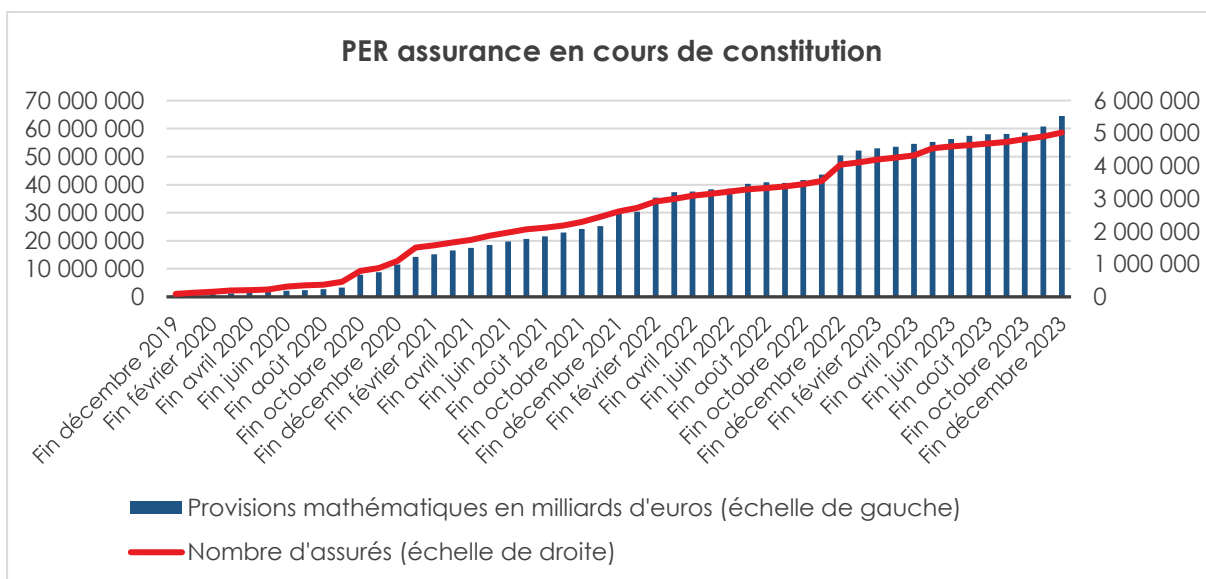
Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE TRACE SA VOIE

Né juste avant la crise sanitaire, le Plan d'Épargne Retraite (PER) a réussi néanmoins à s'imposer dans le paysage de l'épargne française.

Fin décembre 2023, selon France Assureurs, le PER compterait

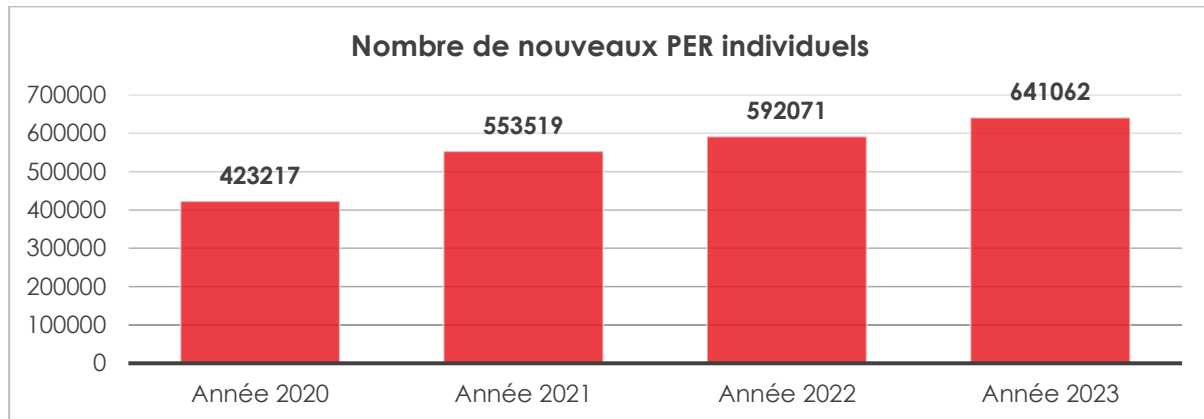
5,5 millions d'assurés (PER assurance individuels et collectifs), contre 4,5 millions fin décembre 2022. Les provisions mathématiques s'élèveraient à 74,6 milliards d'euros fin décembre 2023, contre 60,7 milliards d'euros fin décembre 2022.



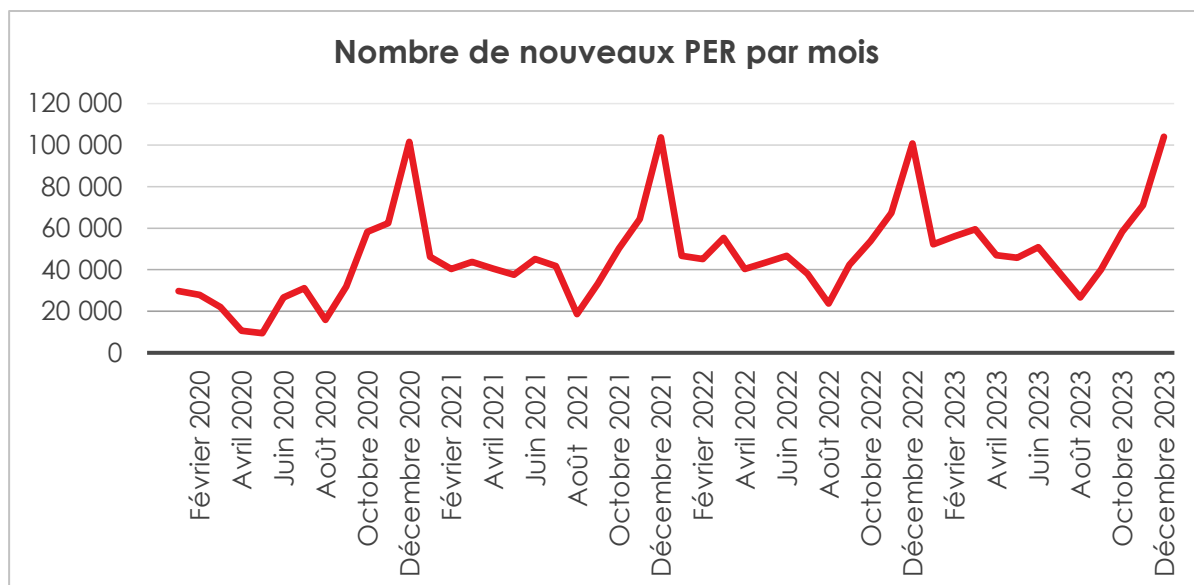
Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

En 2023, plus de 640 000 nouveaux plans d'épargne retraite individuels,

contre 590 000 en 2022, soit une hausse de 8,5 %.



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

Selon le Ministère de l'Économie, au 30 septembre 2023, le nombre de PER bancaires et assurances s'élevait à 9,8 millions. Les encours constitués sur ces derniers atteignaient plus de 95 milliards d'euros.

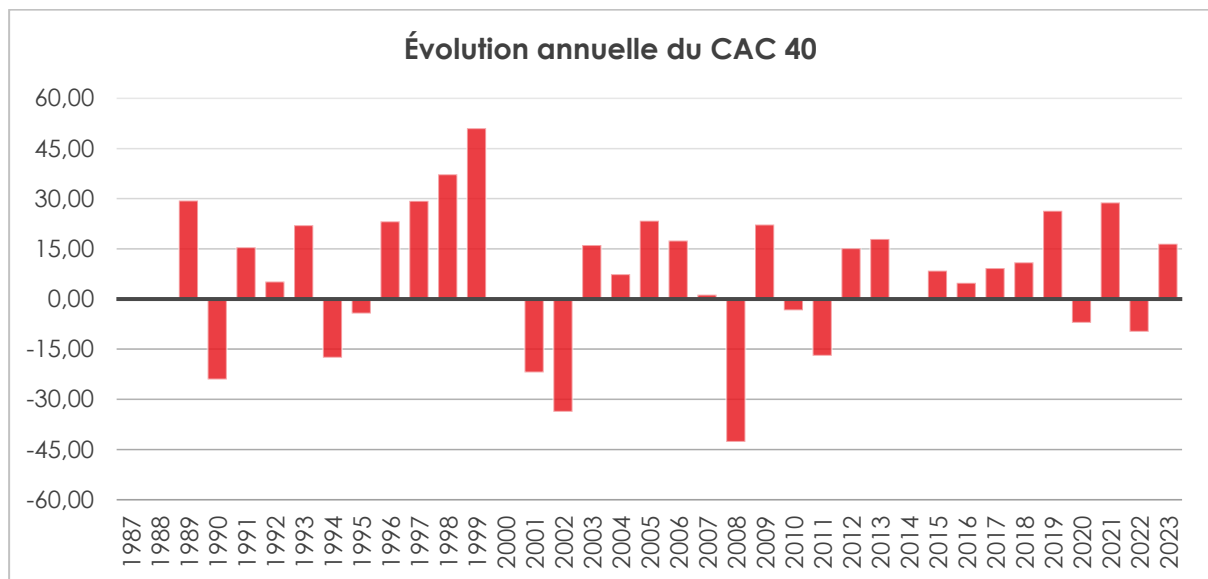
Cet encours se répartissait de la manière suivante :

- 21,8 Mds d'euros pour les PER entreprise collectifs ;
- 18,4 Mds d'euros pour les PER obligatoires ;
- 55,2 Mds d'euros pour les PER individuels.

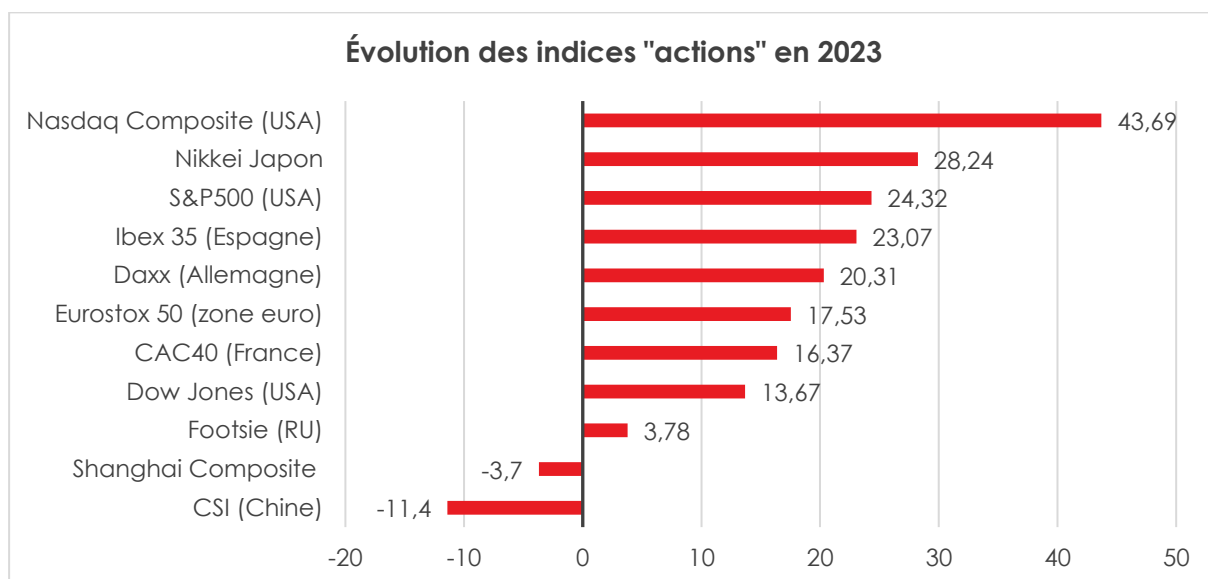
LES ACTIONS, 2023, UN BON CRU

Les principaux indices boursiers ont connu une forte croissance en 2023. Ils ont été portés par les bons résultats des entreprises et par les anticipations de baisses des taux devant intervenir en 2024.

L'intelligence artificielle a permis d'effacer les importantes pertes de valorisation enregistrées en 2023 par les entreprises de la haute technologique. En France, la bourse a notamment bénéficié de la hausse des valeurs du luxe.



Cercle de l'Épargne

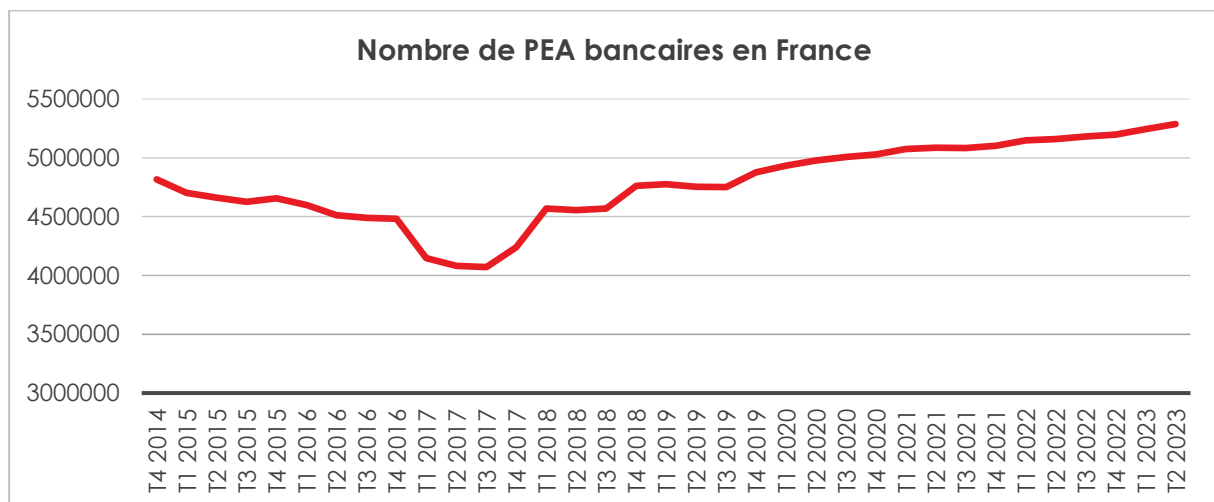


Cercle de l'Épargne

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS EN MODE RECONQUÊTE

Le nombre de Plan d'Épargne en Actions (PEA) continue de remonter lentement. Après avoir atteint un point bas au 2^e trimestre 2017, à 4 millions, le nombre de PEA est en augmentation. Il s'est élevé à

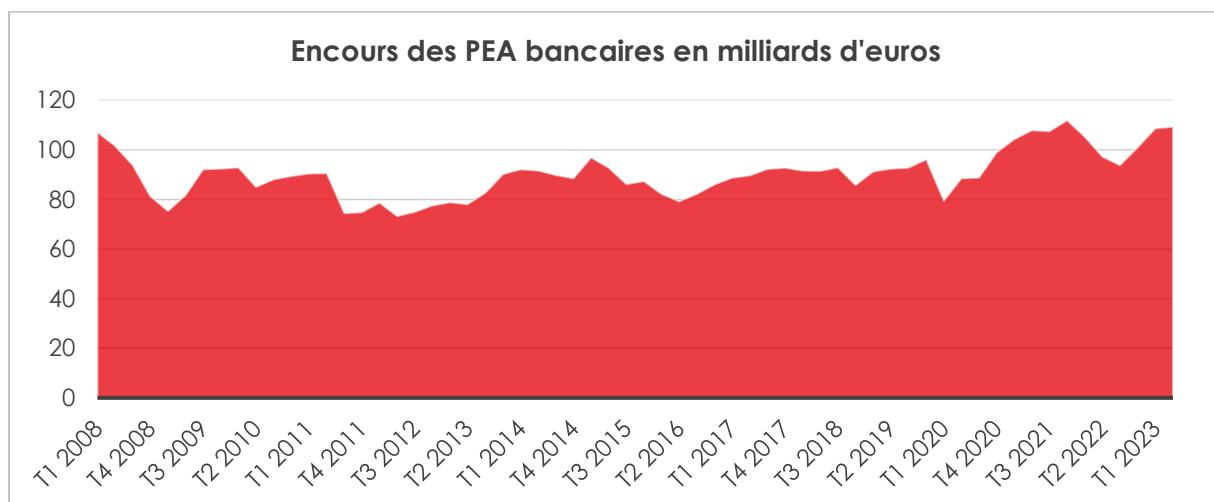
5,3 millions à la fin du premier semestre 2023 (dernier résultat connu à fin février 2024). Cela témoigne de l'intérêt croissant des ménages pour les actions. Le nombre de PEA reste néanmoins en deçà de son niveau précédant la crise des subprimes (7 millions).



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Avec l'augmentation du nombre de titulaires et la progression de la valeur des actions en 2023, l'encours a, fin

juin dernier, atteint 109,25 milliards d'euros, contre 97,2 milliards d'euros un an auparavant.



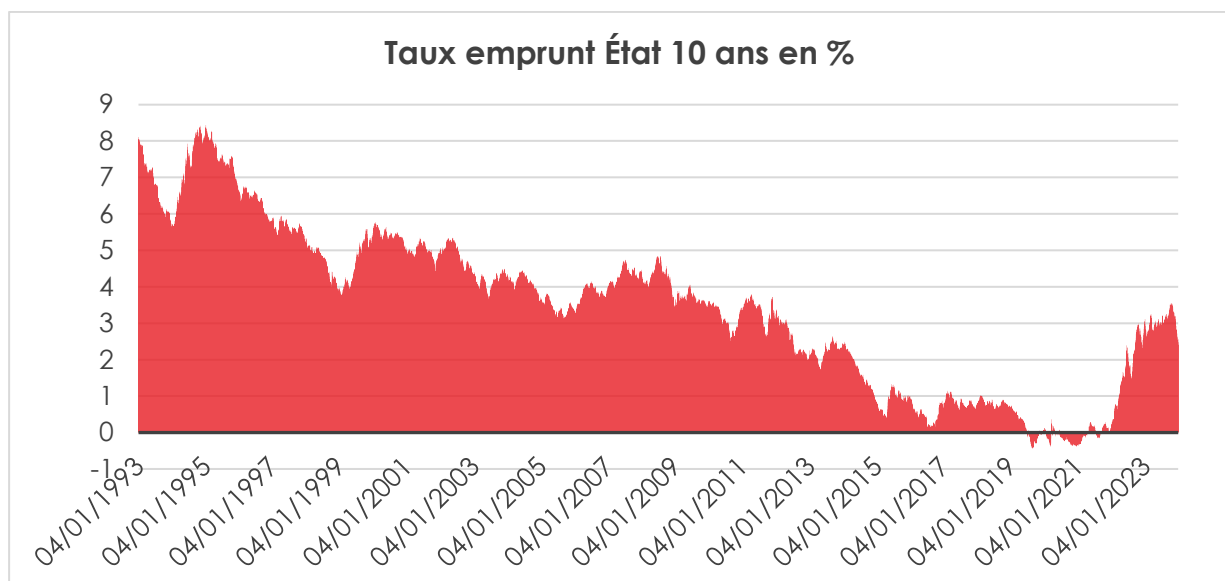
Cercle de l'Épargne – données Banque de France

LE PLACEMENT OBLIGATAIRE RETROUVE DES COULEURS

En 2021, l'État, en France, pouvait emprunter à 10 ans à taux négatif. Avec la vague inflationniste et l'abandon de la politique monétaire accommodante par la Banque centrale européenne, le taux OAT 10 ans a terminé l'année 2023 à 2,56 %. Il était à 2,98 % début janvier 2023, et a culminé à 3,6 % au début du mois d'octobre. En fin d'année, les investisseurs anticipaient la baisse des taux directeurs de 2024. Les taux des obligations souveraines ne

devraient pas revenir au niveau des années 2015-2022. Les banques centrales ne devraient pas, en effet, reprendre leur politique de rachats d'obligations. Par ailleurs, les besoins de financement public demeurent élevés (transition écologique, vieillissement de la population, éducation, défense, etc.), ce qui devrait peser sur les taux d'intérêt.

L'augmentation des taux d'intérêt sur les obligations conduit à une amélioration du rendement des fonds euros de l'assurance vie et redonne quelques couleurs aux fonds obligataires.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

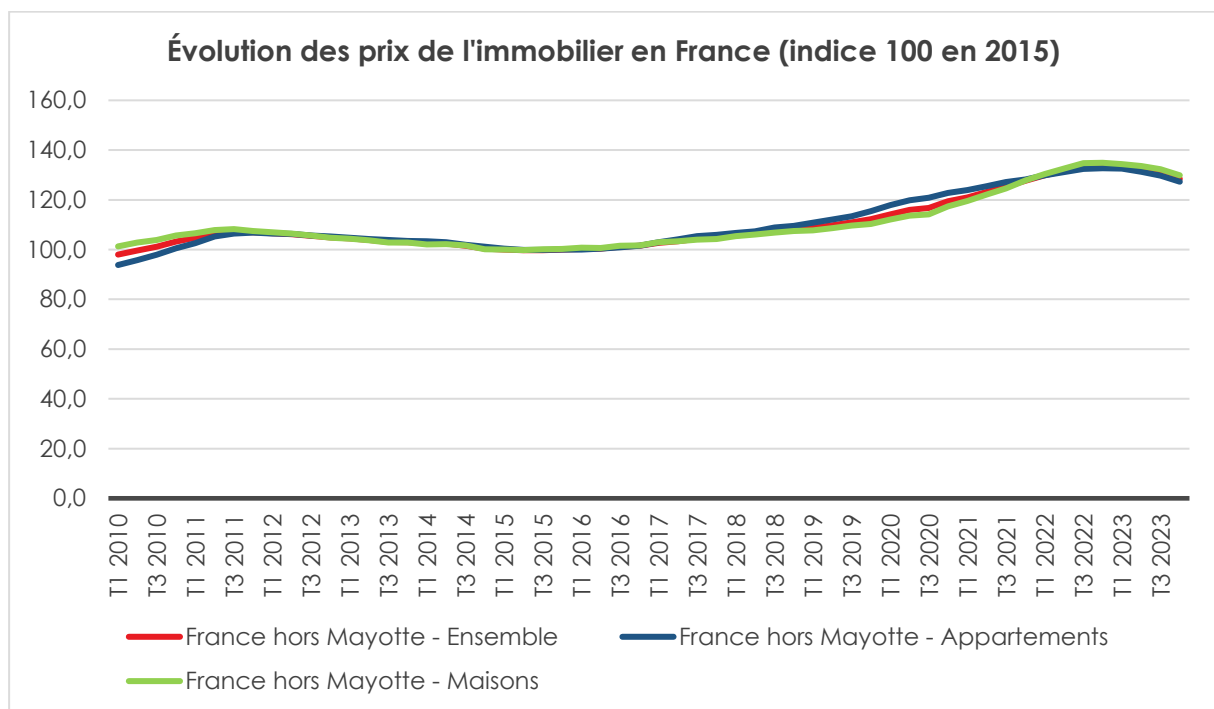
L'IMMOBILIER, UN AJUSTEMENT PLUS QU'UNE CRISE

Après des années de forte augmentation du nombre des transactions immobilières sur fond de faibles taux d'intérêt et de prix

des logements en hausse, 2023 marque indéniablement une rupture. La hausse des taux d'intérêt a réduit le nombre des acheteurs qui sont contraints de se constituer des apports plus importants que dans le passé. Le nombre de

transactions est en diminution depuis le troisième trimestre 2021 : fin décembre 2023, le nombre de transactions réalisées au cours des 12 derniers mois a été évalué à 869 000, après 1 115 000 fin décembre 2022 et 1 176 000 fin décembre 2021 (soit une baisse de

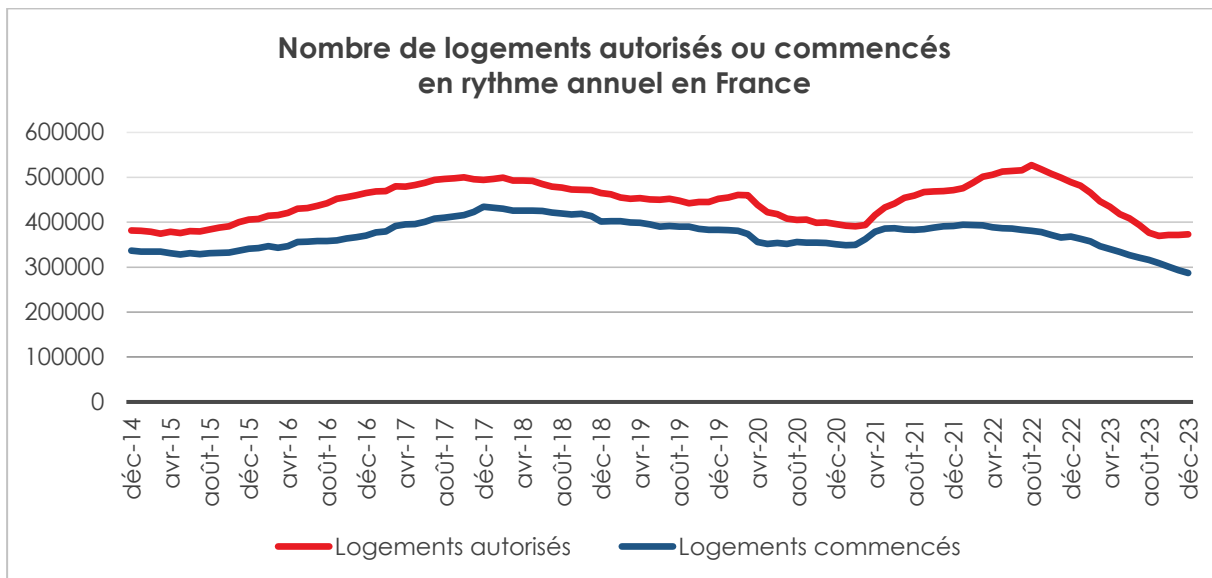
26 % en deux ans). En 2023, les prix des logements anciens ont, pour l'ensemble de la France, diminué de près de 4 %. À Paris, la baisse est de près de 7 %. Sur un an, les prix diminuent de 4,1 % pour les appartements et de 3,8 % pour les maisons.



Cercle de l'Épargne - sources : IGEDD d'après DGFIP (MEDOC) et bases notariales

La baisse reste pour le moment relativement faible. Le maintien de prix élevés dans un contexte peu favorable s'explique par le manque de logements lié à une pénurie de foncier, à la concentration de la population dans les grandes

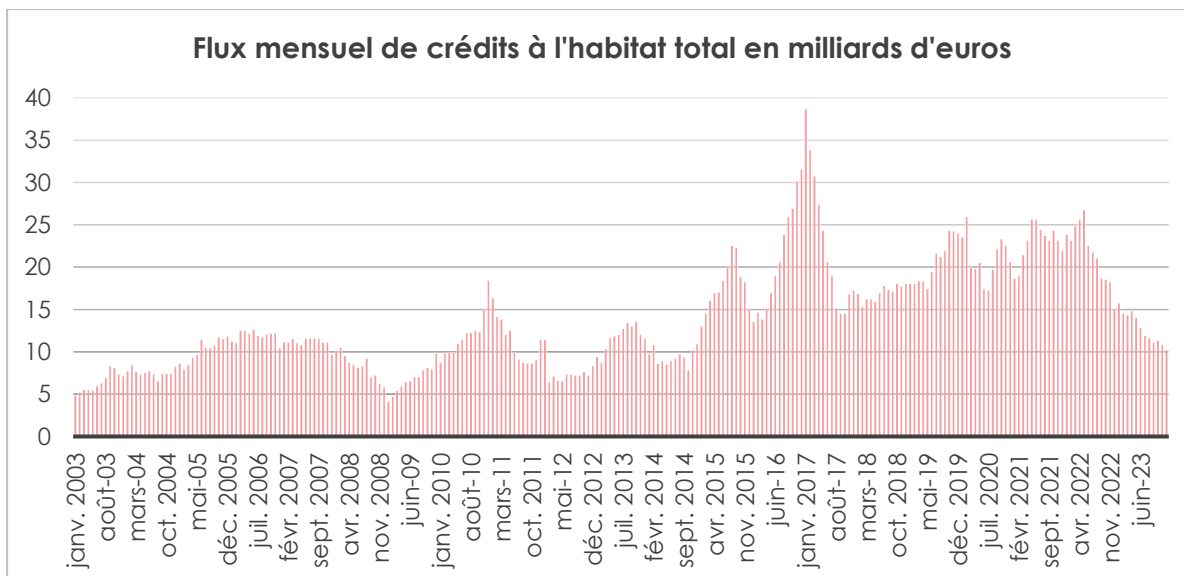
agglomérations et sur les littoraux. La France doit ainsi faire face à une crise du logement avec une insuffisance de construction et une diminution du parc locatif saisonnier en raison de l'essor des locations saisonnières.



Cercle de l'Épargne – données Ministère de la transition écologique

La baisse du flux de prêts à l'habitat est assez marquée durant l'année 2023. Elle atteint plus de 50 % de janvier 2022 à janvier 2023. Il faut cependant souligner que les flux de crédits à l'habitat avaient été multipliés par deux durant la

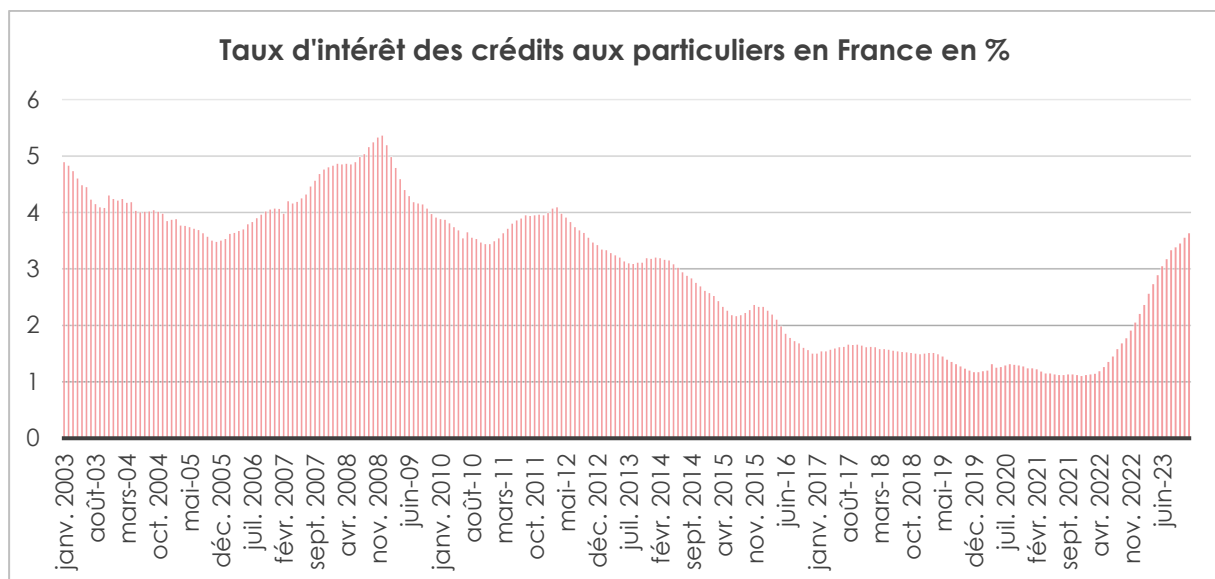
période de taux d'intérêt historiquement bas. En revenant autour de 10 milliards d'euros par mois, les flux de nouveaux crédits retrouvent ainsi leur niveau des années 2005-2015.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Les relèvements des taux directeurs par la Banque centrale européenne de l'été 2022 à l'automne 2023 ont été rapides. Ils ont conduit à une hausse des taux des crédits à l'habitat des ménages qui sont passés de 1,07 % en janvier 2022 à 4,04 % en décembre 2023. La dureté de la pente est sans

précédent. Pour la BCE, les taux d'intérêt ont retrouvé leur niveau du début des années 2010 mais restent inférieurs à leur niveau de 2008. Par ailleurs, compte tenu de l'inflation qui a été de 4,9 % pour l'ensemble de l'année 2023, le taux d'intérêt réel a été négatif de près d'un point pour les crédits à l'habitat.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Selon l'INSEE, le Service des données et études statistiques (SDES) et les Notaires de France, les prix des logements en France métropolitaine étaient au troisième trimestre 2023 (dernières statistiques publiées au 22 février 2024), sur un an, en baisse pour la première fois depuis le troisième trimestre 2015 (-1,5 % après +0,7 %). Ce repli est porté par celui des logements anciens (-1,8 % après +0,5 %). Les prix des logements neufs restent en hausse très légère sur un an mais

décélèrent nettement (+0,3 %, après +1,9 % au deuxième trimestre 2023). Des variations non négligeables sont enregistrées d'une ville à une autre, Paris affichant une baisse de 5 %.

La contraction des prix de l'immobilier en France est bien moins importante que celle constatée dans d'autres pays après le relèvement des taux directeurs. Aux États-Unis, la baisse a atteint 12 % en 2022 mais, dès 2023, un rebond a été noté.

LES TENDANCES DE 2024

La baisse des taux directeurs attendue d'ici la fin du premier semestre 2024 est déjà anticipée. Les taux des crédits à l'habitat et ceux des dépôts à terme ont déjà commencé à diminuer. Le gel du taux du Livret A jusqu'au 1^{er} février 2025 devrait offrir un avantage comparatif à ce produit tout comme à son cousin le Livret de Développement Durable et Solidaire. Le taux du Livret d'Épargne Populaire qui a été ramené à 5 % le 1^{er} février 2024 devrait logiquement être encore révisé à la baisse le 1^{er} août prochain. Un taux pour le LEP autour de 4 % est vraisemblable. Le LEP devait enregistrer une bonne collecte durant l'année grâce à son taux et à une meilleure information des personnes éligibles.

Après une année difficile en 2024, surtout pour les fonds euros, l'assurance vie devrait renouer avec une croissance. La progression du taux de rendement des fonds euros pourrait inciter les ménages à placer leurs abondantes liquidités sur ces derniers. Le taux des fonds euros après avoir atteint un point bas à 2021 remonte progressivement et devrait, en 2024, être supérieur à celui du Livret A et à l'inflation.

Le marché « actions » demeure porteur en début d'année 2024 mais les incertitudes et le ralentissement de la croissance devraient se faire ressentir dans les prochains mois. La

forte augmentation des valeurs technologiques devrait arriver à son terme.

L'immobilier devrait connaître une année en deux temps. Le début d'année devrait être poussif même si les taux des crédits à l'habitat sont orientés à la baisse. En France, en fonction des décisions que prendra la BCE, les taux d'intérêt pour les crédits immobiliers devraient revenir progressivement autour de 3 % au lieu de 4 % en fin d'année 2023. Avec l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages et les mesures de soutien des pouvoirs publics, le marché de l'immobilier pourrait ainsi renouer avec la croissance au cours du second semestre. La baisse des prix pourrait dans ce contexte s'interrompre d'autant plus que le marché est toujours en situation de pénurie.

L'évolution des différents placements peut être contrariée par de multiples facteurs. Les incertitudes sont en effet nombreuses. Les taux d'intérêt tout comme la valeur des actions dépendent de l'inflation. Le retour rapide de l'inflation sous-jacente à 2 % permettra une baisse des taux directeurs ce qui sera favorable à l'immobilier et aux actions. En cas de résistance de l'inflation, les investisseurs pourraient réagir assez violemment. D'autres facteurs peuvent influencer sur les placements comme la crise au Proche-Orient, l'élection américaine ou les tensions entre les États-Unis et la Chine.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE, présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cerledelepargne.fr